

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1226

14 mai 2014

SOMMAIRE

Action Investment GP (Lux) S.à r.l.	58802	Assa Abloy Finance S.à r.l.	58807
Agévé Investissements S.A.	58806	Assar Universum Architects S.A.	58805
Airmon Lux 3	58803	atHome International S.A.	58807
Akila Immo GFSI S.à r.l.	58803	At Work 4U S.A.	58843
Allianz Finance VIII Luxembourg S.A. ...	58807	Aurosana B.V.	58804
Alu-Co 2 S.à r.l.	58804	Baltic Estate I	58805
Aluco S.A.	58804	BATINVEST Immobilière	58804
Amundi Absolute Return Harmony	58806	Bigfoot Tech S.à r.l.	58848
Anaida Investments S.A.	58803	CMS Invest S.A.	58847
Ancelux Topco S.C.A.	58806	CNH Industrial Europe Holding S.A.	58848
An Hintges, S.à r.l.	58804	iadvisors Luxembourg S.A.	58807
ANTHEMIS Holdings S.à r.l.	58802	Lauralee	58848
Apito S.A.	58802	O2F S.à r.l.	58803
Aquimmo S.A.	58802	Santa Cecilia Investments S.à r.l.	58812
ArcticLux S.à r.l.	58833	S&H Holding S.A.	58825
Arizona Investments S.A.	58802	Teck Luxembourg Sàrl	58808
Arli Transports S.à r.l.	58805	Tovic S.A.	58821
Artemide S. à r.l.	58805	Tovic S.A.-SPF	58821

Arizona Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.927.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014038043/12.

(140043603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

ANTHEMIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.140.

Le siège social de l'associé unique ANTHEMIS GROUP S.A., a changé et est désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038039/12.

(140043863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Apito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 152.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038040/10.

(140043770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Aquimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 101.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038041/10.

(140043769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Action Investment GP (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 182.446.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038015/10.

(140043666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Airmon Lux 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 122.622.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Airmon Lux 3, décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 14 octobre 2013, a été clôturée par résolutions prises en date du 31 janvier 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l. au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2014038017/15.

(140043556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Akila Immo GFSI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 130.251.

Dépôt rectificatif du dépôt rectifié No dépôt: L140021191 déposé le 03/02/2014

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2014:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Stefan SCHAECKERLE de sa fonction de gérant avec effet au 28 février 2014.

L'Assemblée nomme à la fonction de gérant:

- AKILA FINANCE S.A, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 64.632,

Son mandat est fixé par une durée illimitée.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014038018/18.

(140043501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Anaida Investments S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 115.495.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014038036/12.

(140043572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

O2F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 168.753.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038034/9.

(140043897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Aluco S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 78, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 10.459.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 mars 2014.

Pour ALUCO SA

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2014038033/12.

(140043982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Alu-Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 78, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 144.451.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 mars 2014.

Pour ALU-CO 2 SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2014038032/12.

(140043983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

An Hintges, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 121.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038035/9.

(140043680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

BATINVEST Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 30.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038066/10.

(140043802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Aurosana B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aurosana B.V.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014038026/11.

(140043856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Arli Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 178.734.

Je soussignée, Madame SILVESTRINI Patricia, demeurant au au 61, Via Nucleo Palazzo Ceccoli, Gualdo Tadino - Italie déclare par la présente que les parts sociales de la société ARLI TRANSPORTS S.à R.L ont été transférées en date du 28 novembre 2013 de la manière suivante:

- La société SMILE2ME S.à r.l. demeurant au 3, Rue Belle-Vue L -1227 Luxembourg a cédé 100 parts sociales qu'il détenait dans la société ARLI TRANSPORTS SARL à Madame SILVESTRINI Patricia, demeurant au 61, Via Nucleo Palazzo Ceccoli; Gualdo Tadino - Italie

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2014.

SILVESTRINI Patricia

Gérante

Référence de publication: 2014038044/16.

(140044101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Artemide S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.857.050,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 108.756.

Par contrat de cession, Gruppo Partecipazioni Industriali S.p.A., ayant son siège social au 12 Piazza Borromeo, I- 20123 Milano a cédé 16.000 parts sociales de la Société à la société Donizetti Trading S.p.A., ayant son siège social établi au 2 Via U. Visconti di Modrone, I-20122 Milano, avec effet au 25 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTEMIDE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2014038045/15.

(140044027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Assar Universum Architects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 79.287.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038023/10.

(140044136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Baltic Estate I, Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 119.327.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration prises en date du 24 février 2014

Les membres du Conseil d'Administration décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2014.

Baltic Estate I S.A.

Référence de publication: 2014038054/13.

(140043962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Amundi Absolute Return Harmony, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 48.008.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2014

En date du 1^{er} février 2014, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Franck Dargent en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration de la Sicav,

- de coopter Madame Isabelle Charles, 90 Boulevard Pasteur, 75730 Paris, France en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration de la Sicav jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2014, en remplacement de Monsieur Franck Dargent, démissionnaire.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Amundi Absolute Return Harmony

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014038020/18.

(140044227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Ancelux Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.036.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014038021/14.

(140043606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Agévé Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.223.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 30 janvier 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte to L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 février 2014

1. Mme Nora PALCANI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Veillez noter que les adresses professionnelles de M. Jean-Christophe DAUPHIN, président du conseil d'administration, M. Sébastien ANDRE et Mme Virginie GUILLAUME, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Agévé Investissements S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014038016/22.

(140043872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Allianz Finance VIII Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 165.116.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 14. März 2014 geht hervor:

- dass Herr Alain Jean Pierre SCHAEDGEN, geboren am 2. September 1958, in Pétange, Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, geschäftsansässig in Luxemburg, mit Wirkung zum 1. Juni 2013 für einen Zeitraum von sechs (6) Jahren zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt worden ist;

- dass Herr Johannes Christian Maria ZARNITZ, geboren am 21. April 1959, in Augsburg, Deutschland, geschäftsansässig in Luxemburg, mit Wirkung zum 1. Juni 2013 für einen Zeitraum von sechs (6) Jahren zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt worden ist.

Somit besteht der Verwaltungsrat der Gesellschaft aus den folgenden Mitgliedern:

- Herrn Lars THOMAS;
- Herrn Alain Jean Pierre SCHAEDGEN; und
- Herrn Johannes Christian Maria ZARNITZ.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 14. März 2014.

Référence de publication: 2014038019/20.

(140044250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Assa Abloy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 141.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASSA ABLOY FINANCE S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2014038022/12.

(140043832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

iadvisors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5657 Mondorf-les-Bains, 5, rue des Vignes.
R.C.S. Luxembourg B 138.364.

EXTRAIT

Il convient de noter corriger le du nom de famille de l'administrateur Asa Alund, se dernier ne contient pas de "h" et s'orthographe de la façon suivante: Alund

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038013/12.

(140044029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

atHome International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.411.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038011/10.

(140044146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Teck Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.940.

Rectificatif du dépôt L100196876 déposé le 22/12/2010

In the year two thousand and ten, on the second day of December,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Teck Resources Limited, a company amalgamated and existing under the laws of Canada, with registered office at Suite 3300, 550 Burrard Street, Vancouver, British Columbia Canada V6C 0B3 with the corporation number 446056-1 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing at L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated December 1, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Teck Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, Grand-duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 155.940, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on September 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2482 on November 17, 2010 (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of thirty million two hundred sixty eight thousand US Dollar (USD 32,268,000.-) so as to bring it from its present amount of fifty thousand US Dollar (USD 50,000.-) to the amount of thirty two million three hundred eighteen thousand US Dollar (USD 32,318,000.-) represented by the existing fifty (50) ordinary shares and by the issue of thirty two thousand two hundred sixty eight (32,268) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) each;

2. Allocation of the amount of three million two hundred thirty one thousand eight hundred US Dollar (USD 3,231,800.-) to the legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment of all the additional shares, with a share premium of two hundred eighty seven million one hundred eighty nine thousand three hundred fifty one US Dollar (USD 287,189,351.-) and the allocation of the amount of three million two hundred thirty one thousand eight hundred US Dollar (USD 3,231,800.-) to the legal reserve of the Company by the Sole Shareholder, by the partial contribution in kind of an Hungarian quota of shares;

4. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase; and

5. Other business.

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty million two hundred sixty eight thousand US Dollar (USD 32,268,000.-) so as to bring it from its present amount of fifty thousand US Dollar (fifty thousand USD 50,000.-) to the amount of thirty two million three hundred eighteen thousand US Dollar (USD 32,318,000.-).

Second resolution

The Sole Shareholder decided to issue thirty two thousand two hundred sixty eight (32,268) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) each, together with the payment of a share premium of two hundred eighty seven million one hundred eighty nine thousand three hundred fifty one US Dollar (USD 287,189,351.-) and the allocation of the amount of three million two hundred thirty one thousand eight hundred US Dollar (USD 3,231,800.-) to the legal reserve of the Company.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment:

There now appeared Mr. Régis Galiotto, prenamed, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on December 1, 2010 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay thirty two thousand two hundred sixty eight (32,268) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) each, for a total amount of thirty million two hundred sixty eight thousand US Dollar (USD 32,268,000.-);

- pay a share premium amounting to two hundred eighty seven million one hundred eighty nine thousand three hundred fifty one US Dollar (USD 287,189,351.-);

- allocate to the legal reserve of the Company the amount of three million two hundred thirty one thousand eight hundred US Dollar (USD 3,231,800.-);

by the partial contribution in kind of its Hungarian quota of shares held in Teck Hungary Services Limited Liability Company, an Hungarian company (formerly Cominco Hungary Services Kft) having its registered office at H-1146 Budapest, Hermina ut 17, Hungary (hereafter referred to as the "Hungarian Quota").

Description of the contribution:

The appearing person stated that:

The partial contribution in kind consisted of the holding of the Hungarian Quota, for a total amount of three hundred twenty two million six hundred eighty nine thousand one hundred fifty one US Dollar (USD 322,689,151.-), this Hungarian Quota being valued by the board of managers of the Company at the amount of three hundred twenty two million six hundred eighty nine thousand one hundred fifty one US Dollar (USD 322,689,151.-) on the basis of a valuation report issued by the Sole Shareholder, owner of the Hungarian Quota (hereafter referred to as the "Valuation Report").

According to the Valuation Report, the total amount of the Hungarian Quota has been valued at seven hundred nineteen million eight hundred sixty four thousand US Dollar (USD 719,864,000.-).

The conclusions of the Valuation Report were as follows:

"Based on the verifications carried out, we confirm that the value of the contribution corresponds to the value of the mandatory redeemable preferred shares to be issued, the share premium to be paid and the amount to be allocated to the legal reserve".

Evidence of the contribution's existence and value:

Proof of the ownership and the value of the Hungarian Quota have been given to the undersigned notary by a copy of the Valuation Report issued by the Sole Shareholder.

Effective implementation of the contribution:

The appearing person declared that:

- the Hungarian Quota could be validly transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Hungarian Quota be transferred to him;
- the transfer of the Hungarian Quota is effective today without qualification and the Contribution Agreement has already been signed; and
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Board of Managers' intervention:

Thereupon intervened Mr. Régis Galiotto, prenamed, duly appointed special attorney of the board of managers of the Company, presenting an extract of the minutes of the board of managers of the Company having approved the valuation described above.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1 "The Company's corporate capital is set at thirty two million three hundred eighteen thousand US Dollar (USD 32,318,000.-), represented by two (2) classes of shares as follows: 50 (fifty) ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and thirty two thousand two hundred sixty eight (32,268) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le deux décembre,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Teck Resources Limited, une société constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant un siège social à Suite 3300, 550 Burrard Street, Vancouver, British Columbia, Canada V6C 0B3, portant le numéro de société 446056-1 (ci-après l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 1 décembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Teck Luxembourg Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.940, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2482 du 17 novembre 2010 (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente deux millions deux cent soixante huit mille dollars américains (USD 32.268.000.-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000.-) à un montant de trente deux millions trois cents dix huit mille dollars américains (USD 32.318.000.-) représenté par cinquante (50) parts sociales ordinaires existantes et par l'émission de trente deux mille deux cent soixante huit (32.268) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000.-) chacune;

2. Allocation d'un montant de trois millions deux cent trente et un mille huit cent dollars américains (USD 3.231.800.-) à la réserve légale de la Société;

3. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts avec le paiement d'une prime d'émission de deux cent quatre vingt sept millions cent quatre vingt neuf mille trois cent cinquante et un dollars américains (USD 287.189.351.-) et l'allocation d'un montant de trois millions deux cent trente et un mille huit cent dollars américains (USD 3.231.800.-) à la réserve légale de la Société par l'Associé Unique par l'apport en nature partiel d'une participation Hongroise;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trente deux millions deux cent soixante huit mille dollars américains (USD 32.268.000.-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000.-) à un montant de trente deux millions trois cents dix huit mille dollars américains (USD 32.318.000.-).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique a décidé d'émettre trente deux mille deux cent soixante huit (32.268) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000.-) chacune ainsi que le paiement d'une prime d'émission de deux cent quatre vingt sept millions cent quatre vingt neuf mille trois cent cinquante et un dollars américains (USD 287.189.351.-) et l'allocation d'un montant de trois millions deux cent trente et un mille huit cent dollars américains (USD 3.231.800.-) à la réserve légale de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Régis Galiotto, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 1 décembre 2010 qui restera annexée aux présentes.

La comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité trente deux mille deux cent soixante huit (32.268) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1,000.- dollars américain (mille dollars américain) chacune pour un montant total de trente deux millions deux cent soixante huit mille dollars américains (USD 32.268.000);

- payer une prime d'émission de deux cent quatre vingt sept millions cent quatre vingt neuf mille trois cent cinquante et un dollars américains (USD 287.189.351);

- allouer à la réserve légale de la Société le montant de trois millions deux cent trente et un mille huit cent dollars américains (USD 3.231.800);

par l'apport en nature partiel de sa participation hongroise (ci-après la «Participation Hongroise») détenue dans Teck Hungary Services Limited Liability Company, une société Hongroise avec siège social à H-1146 Budapest, Hermina ut. 17, Hongrie.

Description de la contribution:

La comparante a déclaré que:

L'apport en nature partiel consiste en la détention de la Participation Hongroise, pour un montant total de trois cents vingt deux millions six cent quatre vingt neuf mille cent cinquante et un dollars américains (USD 322.689.151.-), cette Participation Hongroise étant évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de trois cents vingt deux millions six cent quatre vingt neuf mille cent cinquante et un dollars américains (USD 322.689.151.-) sur la base d'un rapport d'évaluation émis par l'Associé Unique, détenteur de la Participation Hongroise (ci-après le «Rapport d'Évaluation»).

Selon le Rapport d'Évaluation, le montant total de la Participation Hongroise a été évalué à sept cent dix-neuf millions huit cent soixante quatre mille dollars américains (USD 719.864.000.-).

Les conclusions du Rapport d'Évaluation étaient les suivantes:

«Eu égard aux vérifications effectuées, nous confirmons que la valeur de l'apport correspond à la valeur des parts privilégiées obligatoirement rachetables émises, à la prime d'émission payée et au montant alloué à la réserve légale».

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de la Participation Hongroise a été donnée au notaire instrumentant à travers une copie du Rapport d'Évaluation émis par l'Associé Unique.

Réalisation effective de l'apport:

La comparante a déclaré que:

- la Participation Hongroise peut être valablement transférée à la Société;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander l'acquisition de la Participation Hongroise;

- le transfert de la Participation Hongroise est effectif aujourd'hui sans réserve et la convention de cession est déjà signée; et

- toutes les autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis des tiers.

Intervention du conseil de gérance:

Est alors intervenu Monsieur Régis Galiotto, prénommé, en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de la Société, en présentant un extrait des minutes du conseil de gérance de la Société ayant approuvé l'évaluation décrite ci-dessus.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à trente deux millions trois cents dix huit mille dollars américains (USD 32.318.000.-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: cinquante (50) parts ordinaires (ci-après désignées les «Parts Ordinaires») et trente deux mille deux cents soixante-huit (32.268) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après désignées les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant chacune une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000.-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit mandataire de la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54591. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037224/234.

(140042329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Santa Cecilia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 185.161.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-eighth day of January.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

Mr. Nelson Jose Jamel, born on 17 March 1972 in Rio de Janeiro Brazil, residing in Rua Afonso Braz, 177, ap.61, Vila Nova Conceição, Sao Paulo, 04511-010, Brazil;

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Corporation, Duration, Registered office, Object

Art. 1. Corporation. There is formed by the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares below, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its

Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Santa Cecilia Investments S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Issued capital. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares of ONE EURO (1.- EUR) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Shares. The capital of the Company is divided into shares, each of them having the same nominal value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Laws. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by such shareholder in the capital of the Company.

Each share entitles one (1) vote. The Company may be composed of one single shareholder ("associé"), owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, unless authorized by the Laws.

The Company will recognize only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer granted in a general meeting by the majority of shareholders, including the transferor, representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the capital of the Company.

Unless otherwise provided by the Laws, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders.

The Company may acquire its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

Chapter III. Management

Art. 10. Managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers, constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented including the affirmative vote of at least one type A manager and the affirmative vote of at least one type B manager.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 11. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case the Company has only one manager, transactions between the Company and the sole manager, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the shareholders.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Managers' liability - Indemnification. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. Shareholders

Art. 13. Powers of the shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Laws and the Articles. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of shareholders. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

Art. 14. Annual general meeting. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders of the Company will be held within six (6) months from the end of the financial year.

Art. 15. Place of general meetings. General meetings of shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Notice of general meetings. The general meeting of shareholders may at any time be convened by the manager (s), or by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than half (1/2) of the issued capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 17. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 18. Proceeding. A board of the meeting (“bureau”) shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders, and who need neither be shareholders, nor managers.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list shall be kept at any general meeting of shareholders.

Art. 19. Vote. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital of the Company, except for general meeting convened for the purpose of amending these Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles.

If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 20. Financial year. The Company’s financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December the same year.

Art. 21. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager (s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Allocation of results. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Matters not provided

Art. 24. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on the last day of December 2014.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed by Mr. Nelson Jose Jamel prenamed, which is the sole shareholder of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) is now available to the company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The shareholder has immediately taken the following resolutions:

- The shareholder resolved to appoint:

1. Mr. Nelson Jose Jamel, born on 17 March 1972 in Rio de Janeiro, Brazil, residing in Rua Afonso Braz, 177, ap.61, Vila Nova Conceição, Sao Paolo, 04511-010, Brazil, as Manager A;

2. Mr. Xavier De Cillia, born on April 11, 1978 in Nice, France residing professionally in 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as Manager B.

- The address of the corporation is 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Nelson Jose Jamel née le 17 mars 1972 à Rio de Janeiro, Brésil demeurant au Rua Afonso Braz, 177, ap.61, Vila Nova Conceição, Sao Paolo, 04511-010 Brésil, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qu'elle déclarent constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Durée, Siège et objet

Art. 1^{er} . La société. Il est formé par les présentes et par tout ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Ce ne sera possible que sous la forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»).

La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination "Santa Cecilia Investments S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital émis. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12,500.-) parts sociales de UN EURO (1.- EUR) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Le capital de la Société est divisé en parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. Les droits de associés aux avoirs et bénéfices de la Société sont proportionnels au nombre de parts sociales détenues par cet associé.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix. La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, à moins que les Lois ne l'autorisent.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société.

La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux. Entre vifs, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés réunis en assemblée générale, en ce compris le cédant, représentant au moins les trois quart (3/4) du capital de la Société.

Sauf dispositions contraires prévues dans les Lois, les parts sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés représentant au moins les trois quart (3/4) des droits appartenant aux survivants.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou insolvabilité d'un associé. La mort, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés ou, selon les cas, l'associé unique, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 10. Gérant(s). La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance constitué de deux catégories différentes de gérants, à savoir, les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés, au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Lors d'une réunion du conseil de gérance, les décisions dudit conseil sont valablement prises par une résolution approuvée par la majorité des gérants présents ou représentés, comprenant le vote affirmatif d'au moins un gérant de catégorie A et le vote affirmatif d'au moins un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 11. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce(s) gérants devra (devront) en aviser les autres gérants et il(s) ne pourra (pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, des opérations intervenues entre la Société et son gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué à l'(aux) associé (s).

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 12. Responsabilité des gérants - Indemnisation. Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Chapitre IV. Des associés

Art. 13. Pouvoir des associés. Les associés exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des associés, qui constitue un organe de la Société.

L'assemblée générale des associés exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Si la Société compte plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des associés. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) gérant(s) aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Assemblée générale annuelle des associés. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social.

Art. 15. Lieux des assemblées générales. Les assemblées générales des associés se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) gérant(s), le requièrent.

Art. 16. Convocation aux assemblées générales. Les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des gérants, ou subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital émis de la Société.

La convocation envoyée aux associés indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, et devra être envoyée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 17. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut agir à une assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 18. Procédure. Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des associés et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'eux n'ayant pas besoin d'être gérant ou associé eux-mêmes et étant nommés par l'assemblée générale des associés.

Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des associés.

Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des associés.

Art. 19. Vote. Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société, lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des présents Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des présents Statuts.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 22. Distribution des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 24. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le dernier jour de décembre 2014.

Souscription et paiement

Les parts sociales ont été souscrites par M. Nelson Jose Jamel, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- L'associé décide de nommer comme gérants:

1. M. Nelson Jose Jamel née le 17 mars 1972 à Rio de Janeiro, Brésil demeurant au Rua Afonso Braz, 177, ap.61, Vila Nova Conceição, Sao Paolo, 04511-010 Brésil, comme gérant A;

2. M. Xavier de Cillia, née le 11 avril 1978 à Nice, France, demeurant professionnellement in 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg comme gérant B;

- L'adresse du siège social est fixée au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2014. Relation: EAC/2014/2006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014037188/492.

(140042505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

**Tovic S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Tovic S.A.-SPF).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.203.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TOVIC S.A. SPF», ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Adolphe, (R.C.S. Luxembourg: B 178 203) constituée suivant acte notarié en date du 18 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1934 du 9 août 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, Master Administration des Entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Bénédicte VERHEYEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giovanni CIRASA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Réduction de capital de quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 89.000,00) pour le porter de sa valeur actuelle de EUR 120.000,00 à EUR 31.000,00 sans modifier le nombre des actions qui restera fixé à 1.200,

2) Suppression de la valeur nominale des actions,

3) Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 3.100.000,00

4) Adaptation de l'article 5 des statuts en conséquence comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) représenté par 1.200 (mille deux cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,00) qui sera représenté par cent vingt mille (120.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 février 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

5) Modification du statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI,

6) Modification de l'article 1^{er} des statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de TOVIC S.A.»,

7) Modification de l'article 3 des statuts de la société comme suit: «La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.»

8) Modification de l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

9) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social souscrit à concurrence d'un montant de quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 89.000,00) pour le porter de sa valeur actuelle de cent vingt mille euros (EUR 120.000,00) à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) par diminution du pair comptable des actions et remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,00) qui sera représenté par cent vingt mille (120.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans expirant le 21 février 2019.

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par mille deux cents (1.200) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,00) qui sera représenté par cent vingt mille (120.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 février 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 1^{er}, l'article 3 et l'article 19 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de TOVIC S.A.»

Art. 3. «La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.»

Art. 19. «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, B. VERHEYEN, G. CIRASA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2014. Relation: EAC/2014/2726. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014037235/201.

(140042174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

S&H Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 155.576.

In the year two thousand and fourteen,
on the twenty-first day of the month of February.
Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "S&H Holding S.A.", a société anonyme, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 06 August 2010, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 2322 of 29 October 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.576. The articles of association of the Company (the "Articles") were amended for the last time pursuant to a notaried deed recorded on 29 March 2012, its publication in the Mémorial still pending.

The Meeting is declared open with Mrs Alexandra von der Ley, employee, professionally residing in Luxembourg in the chair,

who appointed as secretary Mrs Mélanie Jacobs, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Linda Weber, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

- Decision to change the language of the Articles from French into English and German and subsequent restatement of the Articles in their entirety, it being understood that in case of divergences between the English and German text, the English version will prevail.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

VI. Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to change the language of the Articles from French into English and German, and subsequently to restate the Articles in their entirety, without changing the Company's corporate object nor its legal form, being understood that in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail, so that they will read as follows:

I. "Name, Duration, Purpose, Domicile

Art. 1. A public limited company (société anonyme) under the company name of "S&H Holding S.A." (hereinafter referred to as the "Company") is formed by the subscriber and all of those that become owners of the shares issued below.

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company, both within the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, is any transactions that are directly or indirectly associated with participations whatsoever, in any enterprise, as well as the administration, management, control, and development of such participations. It can use its funds, in particular, for the creation, management, development, realisation, and liquidation of a portfolio consisting of securities and patents of any origin, participate in the creation, development, and control of enterprises, acquire any securities and patents by means of capital contribution, subscription, underwriting or purchase option or otherwise, dispose of them by means of sale, assignment, exchange or otherwise, and realise such securities and patents.

It may take out loans in any form whatsoever.

Moreover, it can, within the limits specified by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), grant any company of the group or any shareholder any kind of assistance, loan, advances, or securities.

Within the framework of its activity, the Company can grant a mortgage, take out a loan with or without security, or act as guarantor for other legal entities or natural persons, subject to the relevant statutory provisions.

The Company can, via all legal processes, participate in enterprises or companies that have the same, corresponding, or associated purpose or a purpose that might benefit the development of its enterprise. This list is not exhaustive and should be interpreted broadly.

In general, the Company can undertake any manner of transactions, such as business, industrial, financial transactions, transactions with movable and immovable assets that are directly or indirectly associated with its corporate purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of incorporation.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

By simple decision of the board of directors of the Company, the Company can establish subsidiaries, branches, representative offices, or administrative headquarters in the Grand Duchy of Luxembourg and in other countries.

II. Share capital - Shares

Art. 5. The share capital is set at one hundred thousand euros (EUR 100,000.00), which is represented by ten thousand (10,000) shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.00) each.

The share capital can be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, as adopted in the manner required for amendment of the articles of incorporation.

The Company can redeem its own shares in accordance with the conditions and provisions of the Law.

Art. 6. The Company's shares are, at the shareholders' election, registered shares or bearer shares, except to the extent that contrary statutory provisions exist.

A register of registered shares is maintained at the Company's registered office, which each shareholder can inspect and which contains the information provided in Article 39 of the Law. Ownership of the registered shares comes into existence through entry in the aforementioned register. Certificates that certify such register entries are signed by two Directors or, if the Company has only one director, are signed by such director.

Bearer shares are signed by two Directors or, if the Company only has one director, are signed by such Director. The signature can either be executed manually, printed, or affixed by means of a name stamp.

However, one of the signatures can be affixed by a person authorised for this purpose by the board of directors. In such case, it must be executed manually. A certified copy of the document that granting power of attorney to any person that does not belong to the board of directors is deposited in advance in accordance with Article 9, §§ 1 and 2 of the Law.

The Company only recognises one owner per share; if ownership of a share is undivided, split, or disputed, the persons that assert a right to the share must name a single agent in order to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all appurtenant rights until a single person has been named as the owner in relation to the Company.

III. General meeting of shareholders, Resolutions of the sole shareholder

Art. 7. The properly constituted meeting of shareholders of the Company represents all shareholders of the Company. It has the widest powers to order, execute, or ratify all acts with respect to the Company's transactions. If the Company has a sole shareholder, it exercises the powers conferred to the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders is convened by the board of directors. It can also be convened pursuant to application by shareholders that represent at least one tenth of the share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders meets by law on the fourth Tuesday of the month of May at 11:00 a.m. at the registered office of the Company or any other location designated in the convening notice.

If such date falls on a statutory holiday, the annual general meeting of shareholders is held on the next business day.

Other shareholders' meetings can be held at the time and place that are specified in the convening notice.

Unless otherwise provided by these articles of incorporation, the quorum required by the Law and the necessary time periods regulate the convening notices and the holding of the Company's shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote. Each shareholder can participate in the shareholders' meetings by appointing an attorney in writing, by cable, telegram, telex, or fax.

Unless otherwise provided by the Law or these articles of incorporation, the resolutions of a properly convened shareholders' meeting are adopted by simple majority of the votes of the shareholders who are present or represented.

The board of directors can specify all other conditions that the shareholders must fulfil for attendance of each shareholders' meeting.

If all shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they declare that they are aware of the agenda, the meeting can be held without prior convening notices.

The resolutions that are adopted at the meeting are set forth in a set of minutes that are signed by the members of the meeting board and by the shareholders that request this. If the Company consists of a sole shareholder, his resolutions are likewise set forth in a set of minutes.

Each shareholder can participate in a meeting of the general meeting of shareholders via video conference or other telecommunications methods that enable their identification. These methods must conform to the technical characteristics that guarantee actual participation in the meeting, whose resolutions are continuously forwarded. Participation in a meeting via these methods is equivalent to personal presence at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors that consists of at least three members, who do not have to be shareholders of the Company. However, if the Company is constituted by a sole shareholder or if it is determined at a general meeting of shareholders that it has only a sole shareholder, the composition of the board of directors can be limited to one (1) member until the ordinary general meeting of shareholders, after the determination that more than one shareholder exists.

The directors are elected by the general meeting of shareholders, which determines their number and remuneration and the term of their mandate. The directors are elected for a period of no more than six (6) years until their successors are elected.

The directors are elected by a majority of the votes of the shareholders present or represented. Each director can be removed at any time with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders.

If the position of a director becomes vacant after death or resignation or for other reasons, the vacant position can be temporarily filled until the next general meeting of shareholders under the conditions provided by the Law.

Art. 10. The board of directors shall elect a chairman from its ranks and may also elect a vice chairman from among its members. It may also appoint a secretary who does not need to be a director and who is responsible for the recording of minutes of board meetings and shareholder meetings.

The board of directors meets when convened by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice.

The chairman chairs all general meetings of shareholders and meetings of the board of directors; in his absence, the general meeting of shareholders or the board of directors can appoint a director by majority of the persons present at the meeting to assume chairmanship of such meetings on a pro tempore basis.

All directors receive a written notification of each meeting of the board of directors at least twenty-four hours before the date planned for the meeting, except in urgent cases in which the type and reasons for such urgency are mentioned in the convening notice. Such convening notice can be waived if each director agrees in writing or via cable, telegram, telex, fax, or any other similar communications method. A special convening notice is not necessary for a meeting of the board of directors that is held at a time and place that were specified in a resolution previously adopted by the board of directors.

Each director can be represented at any meeting of the board of directors by naming a different director as his agent in writing or via cable, telegram, telex, or fax.

A director can represent multiple colleagues.

Each director can participate in a meeting of the board of directors via videoconference or other telecommunication methods that enable his identification. These methods must conform to the technical characteristics that guarantee actual participation in the meeting, whose resolutions are continuously forwarded. Participation in a meeting via these methods is equivalent to personal presence at such meeting. The meeting that is held via such telecommunication method is viewed as if it were held at the Company's registered office.

The board of directors can only adopt resolutions or properly act if at least half of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

The resolutions are adopted by majority of the votes of the directors that are present or represented at such meeting. The chairman of the board of directors casts the deciding vote in the event of a tie vote.

The board of directors can adopt resolutions unanimously by means of a circular resolution by expressing its approval with one or more letters dispatched by post or by e-mail or any other similar communication method, all of this constitutes minutes that furnish proof of the resolution that is adopted.

Art. 11. The minutes of all meetings of the board of directors are signed by the chairman or, in his absence, by the vice chairman or two directors. The copies or excerpts of the minutes, which can be submitted to court or elsewhere, are signed by the chairman or two directors. If the board of directors consists of a single member, he signs.

Art. 12. The board of directors is endowed with the widest powers to execute any administrative acts and acts of disposal in the interest of the Company.

All powers that the Law or these articles of incorporation does not expressly reserve for the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. If the Company only has one director, he exercises the powers that accrue to the board of directors.

Day-to-day management of the Company, as well as representation of the Company with respect to such management, can be delegated in accordance with Article 60 of the Law to one or more directors, executive committee members, managers, or other agents, shareholders or non-shareholders, who act individually or jointly. Their appointment, removal, and responsibilities are regulated by means of a resolution of the board of directors. The engagement of a member of the board of directors obligates the board to report to the ordinary general meeting of shareholders once a year concerning the salaries, remuneration, or other benefits that are granted to the person that is engaged.

The Company can also issue all special powers of attorney via notarial power of attorney or by handwritten signed document.

Art. 13. The Company is bound by the joint signature of two (2) directors or the individual signature of each/all person (s) to whom such signatory authority has been granted by the board of directors. If the board of directors only consists of one member, the Company is bound by his sole signature.

V. Supervision of the company

Art. 14. The Company's transactions are supervised by one (1) or more supervisory auditors (commissaires aux comptes), who do not have to be shareholders. The general meeting of shareholders appoints the supervisory auditors and determines their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years.

VI. Fiscal year - Balance sheet

Art. 15. The fiscal year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Five percent (5%) of the Company's net annual profit is withdrawn for the creation of the statutory reserve; this withdrawal is no longer obligatory if, and as soon as, the reserve has reached ten percent (10%) of the share capital, as provided in Article 5 of these articles of incorporation or as increased or reduced in accordance with said Article 5.

The general meeting of shareholders specifies, pursuant to the proposal of the board of directors, how the residual amount of the net annual profit is appropriated.

Interim dividends can be distributed in accordance with the provisions of the Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be undertaken by one or more liquidators (which may be natural persons or legal entities) that are designated by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders determines their powers and remuneration.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation can be amended by the general meeting of shareholders, which adopts resolutions in accordance with the requirements with respect to the presence and resolution majorities that are provided in Article 67-1 of the Law.

IX. Final provisions - Applicable law

Art. 19. The parties refer to the provisions of the Law for all matters that are not regulated by the foregoing articles of incorporation.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundvierzehn,
den einundzwanzigsten Tag des Monats Februar.

Vor Uns dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, im Amtssitze zu Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

fand eine außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter (die „Versammlung“) von „S&H Holding S.A.“ statt, eine Gesellschaft gegründet gemäss dem Recht des Grossherzogtums Luxemburg mit Gesellschaftssitz in 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (die «Gesellschaft»), gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen am 06. August 2010, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») vom 29. Oktober 2010, Nummer 2322, veröffentlicht und im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 155.576 registriert wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert laut notarieller Urkunde aufgenommen am 29. März 2012, welche Veröffentlichung im Mémorial bis heute noch anhängig ist.

Die Versammlung fand unter dem Vorsitz von Frau Alexandra von der Ley, Angestellte, berufsansässig in Luxemburg statt.

Die Vorsitzende bestimmte Frau Mélanie Jacobs, Angestellte, berufsansässig in Luxemburg, zum Protokollführer.

Die Versammlung bestimmte Frau Linda Weber, Angestellte, berufsansässig in Luxemburg zum Wahlführer.

Nachdem der Vorstand der Versammlung auf diese Weise gebildet wurde, erklärte und beauftragte der Vorsitzende den Notar folgendes festzustellen:

I. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

- Beschluss, die Satzungssprache vom Französischen ins Englische und Deutsche zu ändern und anschließende Neufassung der Satzung der Gesellschaft in ihrer Gesamtheit mit der Maßgabe, dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich ist.

II. Die anwesenden und vertretenen Gesellschafter, die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, von den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und vom Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage zum Zwecke der Hinterlegung beigelegt.

III. Die „ne varietur“ paraphierten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter werden der vorliegenden notariellen Urkunde ebenfalls als Anlage beigelegt.

IV. Wie aus der zuvor genannten Anwesenheitsliste hervorgeht, ist das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten. Alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, ordnungsgemäss geladen und über die Tagesordnung informiert worden zu sein, weshalb auf eine formelle Einberufung verzichtet wurde.

V. Diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, wurde ordnungsgemäss einberufen und kann wirksam über alle Tagesordnungspunkte beschliessen.

Nach eingehender Beratung fasste die Versammlung einstimmig den nachfolgenden Beschluss.

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, die Satzungssprache vom Französischen ins Englische und Deutsche zu ändern und die Satzung der Gesellschaft anschließend in ihrer Gesamtheit neu zu fassen, ohne jedoch den Gesellschaftszweck weder noch ihre juristische Form abzuändern, mit der Maßgabe, dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich ist, so dass diese nunmehr wie folgt lautet:

„I. Name, Dauer, Zweck, Geschäftssitz

Art. 1. Vom Zeichner und all denjenigen, die Eigentümer der nachfolgend ausgestellten Aktien werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Firmenbezeichnung S&H Holding S.A. (im Folgenden die „Gesellschaft“) gegründet.

Art. 2. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft sind sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland alle Geschäfte, die direkt oder indirekt mit Beteiligungen in jeglicher Form, an jedem Unternehmen in Zusammenhang stehen, sowie die Verwaltung, die Steuerung, die Kontrolle und die Entwicklung dieser Beteiligungen. Sie kann ihre Geldmittel insbesondere verwenden für die Schaffung, die Verwaltung, die Entwicklung, die Verwertung und die Auflösung eines Portfolios bestehend aus allen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft, sich an der Schaffung, Entwicklung und Kontrolle von Unternehmen beteiligen, durch Einlage, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption und auf andere Weise alle Wertpapiere und Patente erwerben, diese durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf andere Weise veräußern und solche Wertpapiere und Patente verwerten.

Sie kann in jeglicher Form ein Darlehen aufnehmen.

Außerdem kann sie innerhalb der von dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in letzter Fassung (das „Gesetz“) festgelegten Grenzen jeder Gesellschaft der Gruppe oder jedem Aktionär jegliche Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft eine Hypothek gewähren, mit oder ohne Sicherheit ein Darlehen aufnehmen oder für andere juristische oder natürliche Personen bürgen, unter Vorbehalt der entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann sich über alle Rechtswege an allen Unternehmen oder Gesellschaften beteiligen, die einen gleichen, entsprechenden oder zusammenhängenden Zweck haben, oder einen Zweck, der die Entwicklung ihres Unternehmens begünstigen könnte. Diese Aufzählung ist nicht abschliessend und soll weit ausgelegt werden.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen jede Art von Geschäften, wie z.B. wirtschaftliche, industrielle, finanzielle Geschäfte, Geschäfte mit beweglichen und unbeweglichen Gütern vornehmen, die direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck in Zusammenhang stehen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Die Verlegung des Gesellschaftssitzes außerhalb der Stadt Luxemburg kann nur durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung und zu den Voraussetzungen einer Satzungsänderung erfolgen.

Innerhalb der Stadt Luxemburg kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen und Zweigstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

II. Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist auf hunderttausend Euro (100.000,- EUR) festgelegt, das durch zehntausend (10.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,- Euro) vertreten wird.

Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, die wie bei einer Satzungsänderung Beschluss fasst, erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann gemäß den Bedingungen und Bestimmungen des Gesetzes seine eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 6. Die Aktien der Gesellschaft sind nach Wahl der Aktionäre Namensaktien oder Inhaberaktien, soweit keine anderweitigen gesetzlichen Bestimmungen vorliegen.

Am Geschäftssitz der Gesellschaft wird ein Namensaktienregister geführt, das jeder Aktionär einsehen kann und die in Artikel 39 des Gesetzes vorgesehenen Angaben enthält. Das Eigentum an den Namensaktien entsteht durch Eintragung in das genannte Register. Zertifikate, die diese Registereintragungen feststellen, werden unterzeichnet von zwei Verwaltungsratsmitglieder oder, wenn die Gesellschaft nur aus einem Verwaltungsratsmitglied besteht, von diesem unterzeichnet.

Die Inhaberaktie wird von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder, wenn die Gesellschaft nur aus einem Verwaltungsratsmitglied besteht, von diesem unterzeichnet. Die Unterschrift kann entweder handschriftlich erstellt oder gedruckt oder mit einem Namensstempel angebracht werden.

Eine der Unterschriften kann jedoch von einer hierfür vom Verwaltungsrat ermächtigten Person angebracht werden. In diesem Fall muss sie handschriftlich erstellt werden. Eine beglaubigte Kopie der Urkunde, die die Beauftragung einer nicht zum Verwaltungsrat gehörenden Person erteilt, wird vorher gemäß Artikel 9, §§ 1 und 2 des Gesetzes hinterlegt.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer je Aktie an; wenn das Eigentum an der Aktie ungeteilt, aufgeteilt oder streitig ist, müssen die Personen, die ein Recht an der Aktie geltend machen, einen einzigen Bevollmächtigten ernennen, um die Aktie gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft hat das Recht, die Ausübung aller dazugehörigen Rechte aufzuheben, bis eine einzige Person als Eigentümer ihr gegenüber ernannt wurde.

III. Hauptversammlungen der Aktionäre, Beschlüsse des Alleinaktionärs

Art. 7. Die ordnungsgemäß konstituierte Aktionärsversammlung der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die umfassendsten Befugnisse, um alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu genehmigen. Wenn die Gesellschaft einen Alleinaktionär hat, übt dieser die an die Hauptversammlung übergebenen Befugnisse aus.

Die Hauptversammlung wird vom Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, die mindestens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen werden.

Art. 8. Die Jahreshauptversammlung versammelt sich von Rechts wegen am vierten Dienstag des Monats Mai um 11:00 Uhr am Geschäftssitz oder an jedem anderen noch von den Einberufungsschreiben zu benennenden Ort.

Wenn dieser Tag auf einen gesetzlichen Feiertag fällt, wird die Jahreshauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag abgehalten.

Andere Aktionärsversammlungen können zu der Uhrzeit und an dem Ort abgehalten werden, die im Einberufungsschreiben festgelegt sind.

Das vom Gesetz verlangte Quorum und die erforderlichen Fristen regeln die Einberufungsschreiben und die Führung der Aktionärsversammlung der Gesellschaft, soweit nicht anderweitig in der vorliegenden Satzung vereinbart.

Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann an den Aktionärsversammlungen teilnehmen, indem er schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax eine andere Person als seinen Bevollmächtigten ernennt.

Soweit nicht anderweitig vom Gesetz oder der vorliegenden Satzung geregelt, werden die Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen Aktionärsversammlung mit der einfachen Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen Bedingungen festlegen, die von den Aktionären für die Teilnahme an jeder Aktionärsversammlung erfüllt werden müssen.

Wenn alle Aktionäre bei einer Aktionärsversammlung anwesend oder vertreten sind, und wenn sie erklären, die Tagesordnung zu kennen, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufungsschreiben abgehalten werden.

Die bei der Versammlung gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll festgehalten, das von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstands und von den Aktionären, die dies beantragen, unterschrieben wird. Wenn die Gesellschaft aus einem Alleinaktionär besteht, werden seine Beschlüsse ebenfalls in einem Protokoll niedergeschrieben.

Jeder Aktionär kann über Videokonferenz oder andere Telekommunikationsmittel, die ihre Identifikation ermöglichen, an einer Sitzung der Hauptversammlung teilnehmen. Diese Mittel müssen den technischen Merkmalen entsprechen, die die tatsächliche Teilnahme an der Versammlung, deren Beschlussfassungen kontinuierlich weitergeleitet werden, gewährleisten. Die Teilnahme an einer Versammlung über diese Mittel ist gleichbedeutend mit der persönlichen Anwesenheit bei einer solchen Versammlung.

IV. Verwaltungsrat

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat geführt, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Wenn die Gesellschaft jedoch von einem Alleinaktionär konstituiert wird oder wenn bei einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt wird, dass diese nur einen Alleinaktionär hat, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrates auf ein (1) Mitglied bis zur ordentlichen Hauptversammlung nach Feststellung der Existenz von mehr als einem Aktionär beschränkt werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung der Aktionäre gewählt, die deren Anzahl, deren Vergütung und die Dauer ihres Amtes festlegt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für einen Zeitraum von nicht mehr als sechs (6) Jahren gewählt, bis ihre Nachfolger gewählt werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gewählt. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit mit oder ohne Grund durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre abberufen werden.

Wenn die Stelle eines Verwaltungsratsmitglieds nach einem Todesfall, einem Rücktritt oder aus einem anderen Grund frei wird, kann diese freie Stelle bis zur nächsten Hauptversammlung unter den vom Gesetz vorgesehenen Bedingungen vorübergehend besetzt werden.

Art. 10. Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen und kann auch unter seinen Mitgliedern einen Vizevorsitzenden wählen. Er kann auch einen Protokollführer ernennen, der kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und sich um die Führung der Protokolle der Versammlungen des Verwaltungsrates und der Hauptversammlungen der Aktionäre kümmert.

Der Verwaltungsrat versammelt sich auf Einberufung des Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz aller Hauptversammlungen der Aktionäre und der Versammlungen des Verwaltungsrates; in seiner Abwesenheit kann die Hauptversammlung der Aktionäre oder der Verwaltungsrat mit der Mehrheit der an dieser Versammlung oder Sitzung anwesenden Personen ein anderes Verwaltungsratsmitglied ernennen, um pro tempore den Vorsitz dieser Versammlungen oder Sitzungen zu übernehmen.

Alle Verwaltungsratsmitglieder erhalten mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Datum eine schriftliche Mitteilung über jede Versammlung des Verwaltungsrates, außer in dringenden Fällen, bei denen die Art und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben erwähnt werden. Bei Einverständnis jedes Verwaltungsratsmitglieds auf schriftlichem Weg oder per Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder jedem anderen ähnlichen Kommunikationsmittel kann auf diese Einberufung verzichtet werden. Eine Sondereinberufung ist nicht erforderlich für eine Versammlung des Verwaltungsrates, die zu einer Uhrzeit und an einem Ort abgehalten wird, die in einem zuvor vom Verwaltungsrat angenommenen Beschluss festgelegt wurden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich bei jeder Versammlung des Verwaltungsrates vertreten lassen, indem es schriftlich oder per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax ein anderes Verwaltungsratsmitglied zu seinem Bevollmächtigten ernennt.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere seiner Kollegen vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann über Videokonferenz oder andere Telekommunikationsmittel, die seine Identifikation ermöglichen, an einer Versammlung des Verwaltungsrates teilnehmen. Diese Mittel müssen den technischen Merkmalen entsprechen, die die tatsächliche Teilnahme an der Versammlung, deren Beschlussfassungen kontinuierlich weitergeleitet werden, gewährleisten. Die Teilnahme an einer Versammlung über diese Mittel ist gleichbedeutend mit der persönlichen Anwesenheit bei einer solchen Versammlung. Die über derartige Fernkommunikationsmittel abgehaltene Versammlung wird so angesehen, als würde sie am Geschäftssitz der Gesellschaft abgehalten.

Der Verwaltungsrat kann nur Beschluss fassen oder ordnungsgemäß handeln, wenn mindestens die Hälfte der Verwaltungsratsmitglieder bei der Versammlung des Verwaltungsrates anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlüsse werden mit der Mehrheit der Stimmen der bei dieser Versammlung anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Bei Stimmengleichheit gibt die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrates den Ausschlag.

Der Verwaltungsrat kann durch ein Rundschreiben einstimmig Beschlüsse fassen, indem er seine Genehmigung mit einem oder mehreren Schreiben, per Post oder E-Mail oder per Fax oder über jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, zum Ausdruck bringt, wobei all dies das Protokoll bildet, das den Nachweis des gefassten Beschlusses erbringt.

Art. 11. Die Protokolle aller Versammlungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom Vizevorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderswo vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Wenn der Verwaltungsrat aus einem einzigen Mitglied besteht, unterschreibt dieses.

Art. 12. Der Verwaltungsrat ist mit den umfassendsten Befugnissen ausgestattet, um alle Verwaltungshandlungen und Verfügungen im Interesse der Gesellschaft auszuführen.

Alle Befugnisse, die das Gesetz oder die vorliegende Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung der Aktionäre vorbehält, liegen in der Zuständigkeit des Verwaltungsrates. Wenn die Gesellschaft nur ein Verwaltungsratsmitglied hat, übt dieses die dem Verwaltungsrat zugefallenen Befugnisse aus.

Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung der Gesellschaft bezüglich dieser Führung können gemäß Artikel 60 des Gesetzes an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Vorstandsmitglieder, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte, Gesellschafter oder nicht, die allein oder gemeinsam handeln, übertragen werden. Ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Zuständigkeiten werden durch einen Beschluss des Verwaltungsrates geregelt. Die Beauftragung eines Verwaltungsratsmitglieds verpflichtet den Rat, der ordentlichen Hauptversammlung ein Mal im Jahr über die Gehälter, Vergütungen oder sonstigen Begünstigungen, die dem Beauftragten gewährt werden, Bericht zu erstatten.

Die Gesellschaft kann auch über notarielle Vollmacht oder privatschriftlich alle Spezialvollmachten erteilen.

Art. 13. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern oder die alleinige Unterschrift jeder/aller Person(en), der/denen solche Zeichnungsvollmachten vom Verwaltungsratsmitglied erteilt wurden, verpflichtet. Wenn der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied besteht, wird die Gesellschaft durch seine Unterschrift allein verpflichtet.

V. Überwachung der Gesellschaft

Art. 14. Die Geschäfte der Gesellschaft werden von einem (1) oder mehreren Abschlussprüfern überwacht, die keine Aktionäre sein müssen. Die Hauptversammlung der Aktionäre ernennt die Abschlussprüfer und legt deren Anzahl, deren Vergütung und die Dauer ihrer Funktionen, die nicht mehr als sechs (6) Jahre beträgt, fest.

VI. Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Vom Nettogehalt der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage entnommen; diese Entnahme ist nicht mehr verpflichtend, wenn und sobald die Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat, wie in Artikel 5 dieser Satzung vorgesehen, oder wie gemäß dieses Artikels 5 erhöht oder herabgesetzt.

Die Hauptversammlung der Aktionäre legt auf Vorschlag des Verwaltungsrats fest, wie der Restbetrag des Nettogehalts verwendet wird.

Gemäß den gesetzlich vorgesehenen Bedingungen können Vordividenden ausgezahlt werden.

VII. Liquidation

Art. 17. Bei Auflösung der Gesellschaft wird von einem oder mehreren Liquidatoren (die natürliche oder juristische Personen sein können), die von der Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt werden, die Liquidation vorgenommen. Die Hauptversammlung der Aktionäre legt deren Befugnisse und Vergütungen fest.

VIII. Änderung der Satzung

Art. 18. Die vorliegende Satzung kann durch eine Hauptversammlung der Aktionäre geändert werden, die gemäß den Voraussetzungen bezüglich der Anwesenheits- und Beschlussmehrheiten, die in Artikel 67-1 des Gesetzes vorgesehen sind, Beschluss fasst.

IX. Schlussbestimmungen - Anwendbares recht

Art. 19. Für alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, beziehen sich die Parteien auf die Bestimmungen des Gesetzes.“

Schätzung der kosten

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Auslagen jeder Art, die von der Gesellschaft aus Anlass des Gegenwärtigen zu tragen sind, werden auf ungefähr eintausend euro geschätzt.

Dem Vorgenannten entsprechend wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg am zu Beginn dieser Urkunde genannten Datum erstellt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, beurkundet hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Antrag der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Fassung die englische Fassung Vorrang haben soll.

Nachdem das Dokument den erschienenen Parteien vorgelesen wurde, welche dem Notar durch ihren Namen, Vornamen, Stand und Wohnsitz bekannt sind, haben die genannten Personen zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. VON DER LEY, M. JACOBS, L. WEBER, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette, am 24. Februar 2014, Band. Relation: EAC/2014/2727. Erhalten fünfundsiebzig Euros (75,- €).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014037187/456.

(140042190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

ArcticLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 182.165.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

(1) Permira V L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(2) Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ Channel Islands;

(3) P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(4) Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

(5) Permira V I.A.S L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands; and

(6) P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178.072, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.-,

here represented by Mrs. Alexia UHL, prenamed, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the shareholders (the "Shareholders") of ArcticLux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.165 and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 27 November 2013, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles") number 3321, page 159391 on 31 December 2013. The Articles have not been amended since then.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to create 10 different classes of redeemable shares (classes A to J shares) and subsequent reallocation of the existing shares into 4,000,000 class A shares.

2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 18,741,832.30 so as to raise it from its present amount of EUR 40,000.- to EUR 18,781,832.30 by the issue of 1,874,183,230 new shares with a nominal value of EUR 0.01 each, subject to the payment of a share premium of a total amount of EUR 169,036,491.03, to be divided into:

- 183,818,323 class A shares,
- 187,818,323 class B shares,
- 187,818,323 class C shares,
- 187,818,323 class D shares,
- 187,818,323 class E shares,
- 187,818,323 class F shares,
- 187,818,323 class G shares,
- 187,818,323 class H shares,
- 187,818,323 class I shares, and
- 187,818,323 class J shares.

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of the Company.

4. Decision to insert new articles 8 and 9 in the Articles of the Company and to subsequently renumber the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

5. Decision to amend article 20 (previous article 18) of the Articles of the Company.

6. Decision to insert a new article 21 in the Articles of the Company and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 into articles 22 and 23.

7. Miscellaneous.

Preliminary statement

The Shareholders state that, pursuant to a material error in the incorporation deed of the Company dated 27 November 2013, the name of the shareholder, designated under the name of P5 I.A.S. L.P. has to be rectified to read as Permira V I.A.S. L.P.

First resolution

The Shareholders resolve to create 10 different classes of redeemable shares (classes A to J shares) and to subsequently reallocate the existing shares into 4,000,000 class A shares, held as follows:

- Permira V L.P.1: 724,096 shares
- Permira V L.P.2: 2,842,497 shares
- P5 Co-Investment L.P.: 83,066 shares
- Permira Investments Limited: 290,947 shares
- Permira V I.A.S L.P.: 44,933 shares
- P5 CIS S.à r.l.: 14,461 shares

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 18,741,832.30 so as to raise it from its present amount of EUR 40,000.-to EUR 18,781,832.30 by the issue of 1,874,183,230 new shares with a nominal value of EUR 0.01 each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium of a total amount of EUR 169,036,491.03, to be divided into:

- 183,818,323 class A shares,
- 187,818,323 class B shares,
- 187,818,323 class C shares,
- 187,818,323 class D shares,
- 187,818,323 class E shares,
- 187,818,323 class F shares,
- 187,818,323 class G shares,
- 187,818,323 class H shares,
- 187,818,323 class I shares, and
- 187,818,323 class J shares,

and having the rights and obligations set out in the Articles.

The New Shares shall be subscribed as follows:

- Permira V L.P.1, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 30,686,415 class A shares, 31,410,511 class B shares, 31,410,511 class C shares, 31,410,511 class D shares, 31,410,511 class E shares, 31,410,511 class F shares, 31,410,511 class G shares, 31,410,511 class H shares, 31,410,511 class I shares and 31,410,511 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 31,403,269.94, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 3,133,810.14 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 28,269,459.80 is allocated to the share premium account of the Company;

- Permira V L.P.2, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 136,369,157 class A shares, 139,211,654 class B shares, 139,211,654 class C shares, 139,211,654 class D shares, 139,211,654 class E shares, 139,211,654 class F shares, 139,211,654 class G shares, 139,211,654 class H shares, 139,211,654 class I shares and 139,211,654 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 139,183,229.24, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 13,892,740.43 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 125,290,488.81 is allocated to the share premium account of the Company;

- P5 Co-Investment L.P., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 4,226,347 class A shares, 4,309,413 class B shares, 4,309,413 class C shares, 4,309,413 class D shares, 4,309,413 class E shares, 4,309,413 class F shares, 4,309,413 class G shares, 4,309,413 class H shares, 4,309,413 class I shares and 4,309,413 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 4,308,583.47, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 430,110.64 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 3,878,472.83 is allocated to the share premium account of the Company;

- Permira Investments Limited, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 10,148,072 class A shares, 10,439,019 class B shares, 10,439,019 class C shares, 10,439,019 class D shares, 10,439,019 class E shares, 10,439,019 class F shares, 10,439,019 class G shares, 10,439,019 class H shares, 10,439,019 class I shares and 10,439,019 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 10,436,108.98, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 1,040,992.43 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 9,395,116.55 is allocated to the share premium account of the Company;

- Permira V I.A.S L.P., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 1,766,823 class A shares, 1,811,756 class B shares, 1,811,756 class C shares, 1,811,756 class D shares, 1,811,756 class E shares, 1,811,756 class F shares, 1,811,756 class G shares, 1,811,756 class H shares, 1,811,756 class I shares and 1,811,756 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 1,811,306.24, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 180,726.27 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 1,630,579.97 is allocated to the share premium account of the Company; and

- P5 CIS S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 621,509 class A shares, 635,970 class B shares, 635,970 class C shares, 635,970 class D shares, 635,970 class E shares, 635,970 class F shares, 635,970 class G shares, 635,970 class H shares, 635,970 class I shares and 635,970 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 635,825.46, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 63,452.39 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 572,373.07 is allocated to the share premium account of the Company.

The global amount of EUR 187,778,323.33 for the subscription of the New Shares is allocated as follows: EUR 18,741,832.30 are allocated to the share capital of the Company and EUR 169,036,491.03 are allocated to the share premium account of the Company.

Proof that the global amount of EUR 187,778,323.33 is at the disposition of the Company has been shown to the undersigned notary.

Third resolution

Further to the conversion and the capital increase in the resolutions above, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at eighteen million seven hundred and eighty-one thousand eight hundred and thirty-two euros and thirty cents (EUR 18,781,832.30) divided into:

- one hundred eighty-seven million eight hundred and eighteen thousand three hundred and twenty-three (187,818,323) class A shares,
- one hundred eighty-seven million eight hundred and eighteen thousand three hundred and twenty-three (187,818,323) class B shares,
- one hundred eighty-seven million eight hundred and eighteen thousand three hundred and twenty-three (187,818,323) class C shares,
- one hundred eighty-seven million eight hundred and eighteen thousand three hundred and twenty-three (187,818,323) class D shares,
- one hundred eighty-seven million eight hundred and eighteen thousand three hundred and twenty-three (187,818,323) class E shares,

- one hundred eighty-seven million eight hundred and eighteen thousand three hundred and twenty-three (187,818,323) class F shares,
- one hundred eighty-seven million eight hundred and eighteen thousand three hundred and twenty-three (187,818,323) class G shares,
- one hundred eighty-seven million eight hundred and eighteen thousand three hundred and twenty-three (187,818,323) class H shares,
- one hundred eighty-seven million eight hundred and eighteen thousand three hundred and twenty-three (187,818,323) class I shares, and
- one hundred eighty-seven million eight hundred and eighteen thousand three hundred and twenty-three (187,818,323) class J shares,

all class A to class J shares are referred as the "Redeemable Shares" or the "Shares", having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and fully paid up.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each Share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to insert new articles 8 and 9 in the Articles of the Company and to subsequently renumber the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

The new articles 8 and 9 shall now read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of Redeemable Shares through the repurchase and cancellation of all the Redeemable Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 8. In the case of repurchases and cancellations of classes of Redeemable Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class J Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Redeemable Shares of the repurchased and cancelled class of Redeemable Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Redeemable Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Redeemable Shares in issue in the class of Redeemable Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of Redeemable Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of Redeemable Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the Redeemable Shares of the relevant class of Redeemable Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

-"Available Amount" means in relation to the relevant class of Redeemable Shares the total amount of net profits attributable to that class of Redeemable Shares (subject to the provisions of Article 21 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 21 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the board of managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of Redeemable Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Redeemable Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles)

P= freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L= losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the board of managers.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Redeemable Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Redeemable Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of Redeemable Shares so redeemed."

" **Art. 9.** Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Share shall be allocated to a premium reserve(s), not reserved to specific class of shares or to the holder of the Shares in relation to which it has been paid. Such premium reserve(s) shall be freely distributable by the Company."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 20 (previous article 18) of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 20.** Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to insert a new article 21 in the Articles of the Company and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 (previous articles 19 and 20) into articles 22 and 23.

Article 21 of the Articles shall now read as follows:

" **Art. 21.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 21.

The holders of the Redeemable Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A Shares held by them, then,

- the holders of class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class B Shares held by them, then,

- the holders of class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class C Shares held by them, then,

- the holders of class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class D Shares held by them, then,

- the holders of class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class E Shares held by them, then,

- the holders of class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class F Shares held by them, then

- the holders of class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class G Shares held by them, then,

- the holders of class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty five per cent (0.45%) of the par value of the class H Shares held by them, then,

- the holders of class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class I Shares held by them, then,

- the holders of class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class J Shares).

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the applicable provisions of the Law.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 21 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onze février;

Par-devant le soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

(1) Permira V L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, PO Box 503, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(2) Permira V L.P.2, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, PO Box 503, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(3) P5 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, PO Box 503, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(4) Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands;

(5) Permira V I.A.S L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands; et

(6) P5 CIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 178.072, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et ayant un capital social de EUR 12.500,-,

ici représentées par Madame Alexia UHL, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, sont les associés (les "Associés") de ArcticLux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.165 (la "Société") et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts") numéro 3321, page 159391 en date du 31 décembre 2013. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de 10 différentes classes de parts sociales rachetables (classes de parts sociales A à J) et réallocation subséquente des parts sociales existantes en 4.000.000 parts sociales de classe A.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 18.741.832,30 EUR afin de le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR à un montant de 18.781.832,30 EUR par l'émission de 1.874.183.230 nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 169.036.491,03 EUR, qui seront réparties comme suit:

- 183.818.323 parts sociales de classe A;
- 187.818.323 parts sociales de classe B;
- 187.818.323 parts sociales de classe C;
- 187.818.323 parts sociales de classe D;
- 187.818.323 parts sociales de classe E;
- 187.818.323 parts sociales de classe F;
- 187.818.323 parts sociales de classe G;
- 187.818.323 parts sociales de classe H;
- 187.818.323 parts sociales de classe I; et
- 187.818.323 parts sociales de classe J.

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société.

4. Création de nouveaux articles 8 et 9 dans les Statuts de la Société et renumérotation subséquente des articles actuels 8 à 20, en articles 10 à 22.

5. Modification de l'article 20 (précédent article 18) des Statuts de la Société.

6. Création d'un nouvel article 21 dans les Statuts de la Société et renumérotation subséquente des articles 21 à 22 en articles 22 à 23.

7. Divers.

Après délibération, les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Exposé préliminaire

Les Associés constatent que, suite à une erreur matérielle dans l'acte de constitution de la Société du 27 novembre 2013, le nom de l'associé désigné sous le nom P5 I.A.S. L.P. doit être rectifié en Permira V I.A.S. L.P.

Première résolution

Les Associés Fondateurs décident de créer 10 différentes classes de parts sociales rachetables (classes de parts sociales A à J) et de subséquemment réallouer des parts sociales existantes en 4.000.000 parts sociales de classe A, détenues comme suit:

- Permira V L.P.1: 724.096 parts sociales
- Permira V L.P.2: 2.842.497 parts sociales
- P5 Co-Investment L.P.: 83.066 parts sociales
- Permira Investments Limited: 290.947 parts sociales
- Permira V I.A.S L.P.: 44.933 parts sociales
- P5 CIS S.à r.l.: 14.461 parts sociales

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 18.741.832,30 EUR afin de le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR à un montant de 18.781.832,30 EUR par l'émission de 1.874.183.230 nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 169.036.491,03 EUR, qui seront réparties comme suit:

- 183.818.323 parts sociales de classe A;
- 187.818.323 parts sociales de classe B;
- 187.818.323 parts sociales de classe C;
- 187.818.323 parts sociales de classe D;
- 187.818.323 parts sociales de classe E;
- 187.818.323 parts sociales de classe F;
- 187.818.323 parts sociales de classe G;
- 187.818.323 parts sociales de classe H;
- 187.818.323 parts sociales de classe I; et
- 187.818.323 parts sociales de classe J.

et ayant les mêmes droits et obligations définis dans les Statuts.

Les Nouvelles Parts Sociales seront souscrites comme suit:

- Permira V L.P.1, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 30.686.415 parts sociales de classe A, 31.410.511 parts sociales de classe B, 31.410.511 parts sociales de classe C, 31.410.511 parts sociales de classe D, 31.410.511 parts sociales de classe E, 31.410.511 parts sociales de classe F, 31.410.511 parts sociales de classe G, 31.410.511 parts sociales de classe H, 31.410.511 parts sociales de classe I et 31.410.511 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire

d'un montant total de 31.403.269,94 EUR, qui sera attribué comme suit: 3.133.810,14 EUR sont alloués au capital social de la Société et 28.269.459,80 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- Permira V L.P., susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 136.369.157 parts sociales de classe A, 139.211.654 parts sociales de classe B, 139.211.654 parts sociales de classe C, 139.211.654 parts sociales de classe D, 139.211.654 parts sociales de classe E, 139.211.654 parts sociales de classe F, 139.211.654 parts sociales de classe G, 139.211.654 parts sociales de classe H, 139.211.654 parts sociales de classe I et 139.211.654 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 139.183.229,24 EUR, qui sera attribué comme suit: 13.892.740,43 EUR sont alloués au capital social de la Société et 125.290.488,81 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- P5 Co-Investment L.P., susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 4.226.347 parts sociales de classe A, 4.309.413 parts sociales de classe B, 4.309.413 parts sociales de classe C, 4.309.413 parts sociales de classe D, 4.309.413 parts sociales de classe E, 4.309.413 parts sociales de classe F, 4.309.413 parts sociales de classe G, 4.309.413 parts sociales de classe H, 4.309.413 parts sociales de classe I et 4.309.413 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 4.308.583,47 EUR, qui sera attribué comme suit: 430.110,64 EUR sont alloués au capital social de la Société et 3.878.472,83 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- Permira Investments Limited, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 10.148.072 parts sociales de classe A, 10.439.019 parts sociales de classe B, 10.439.019 parts sociales de classe C, 10.439.019 parts sociales de classe D, 10.439.019 parts sociales de classe E, 10.439.019 parts sociales de classe F, 10.439.019 parts sociales de classe G, 10.439.019 parts sociales de classe H, 10.439.019 parts sociales de classe I et 10.439.019 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 10.436.108,98 EUR, qui sera attribué comme suit: 1.040.992,43 EUR sont alloués au capital social de la Société et 9.395.116,55 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- Permira V I.A.S L.P., susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 1.766.823 parts sociales de classe A, 1.811.756 parts sociales de classe B, 1.811.756 parts sociales de classe C, 1.811.756 parts sociales de classe D, 1.811.756 parts sociales de classe E, 1.811.756 parts sociales de classe F, 1.811.756 parts sociales de classe G, 1.811.756 parts sociales de classe H, 1.811.756 parts sociales de classe I et 1.811.756 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 1.811.306,24 EUR, qui sera attribué comme suit: 180.726,27 EUR sont alloués au capital social de la Société et 1.630.579,97 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- P5 CIS S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 621.509 parts sociales de classe A, 635.970 parts sociales de classe B, 635.970 parts sociales de classe C, 635.970 parts sociales de classe D, 635.970 parts sociales de classe E, 635.970 parts sociales de classe F, 635.970 parts sociales de classe G, 635.970 parts sociales de classe H, 635.970 parts sociales de classe I et 635.970 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 635.825,46 EUR, qui sera attribué comme suit: 63.452,39 EUR sont alloués au capital social de la Société et 572.373,07 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de 187.778.323,33 EUR relatif aux nouvelles parts sociales souscrites comme décrit ci-dessus est attribué comme suit: 18.741.832,30 EUR sont alloués au capital social de la Société et 169.036.491,03 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve que la somme de 187.778.323,33 EUR est à la disposition de la Société a été montrée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite aux résolutions concernant la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus, les Associés décident de modifier de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à dix-huit millions sept cent quatre-vingt-un mille huit cent trente-deux euros et trente cents (18.781.832,30 EUR) représenté par:

- cent quatre-vingt-sept millions huit cent dix-huit mille trois cent vingt-trois (187.818.323) parts sociales de classe A,
 - cent quatre-vingt-sept millions huit cent dix-huit mille trois cent vingt-trois (187.818.323) parts sociales de classe B,
 - cent quatre-vingt-sept millions huit cent dix-huit mille trois cent vingt-trois (187.818.323) parts sociales de classe C,
 - cent quatre-vingt-sept millions huit cent dix-huit mille trois cent vingt-trois (187.818.323) parts sociales de classe D,
 - cent quatre-vingt-sept millions huit cent dix-huit mille trois cent vingt-trois (187.818.323) parts sociales de classe E,
 - cent quatre-vingt-sept millions huit cent dix-huit mille trois cent vingt-trois (187.818.323) parts sociales de classe F,
 - cent quatre-vingt-sept millions huit cent dix-huit mille trois cent vingt-trois (187.818.323) parts sociales de classe G,
 - cent quatre-vingt-sept millions huit cent dix-huit mille trois cent vingt-trois (187.818.323) parts sociales de classe H,
 - cent quatre-vingt-sept millions huit cent dix-huit mille trois cent vingt-trois (187.818.323) parts sociales de classe I,
- et

- cent quatre-vingt-sept millions huit cent dix-huit mille trois cent vingt-trois (187.818.323) parts sociales de classe J, l'ensemble des parts sociales de classe A à J sont qualifiées de "Parts Sociales Rachetables" ou "Parts Sociales", ayant chacune une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01), et toutes sont entièrement libérées.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes."

Quatrième résolution

Les Associés décident d'insérer un nouvel article 8 et article 9 dans les Statuts de la Société et de renuméroter les anciens articles 8 à 20 en nouvelles articles 10 à 22 des Statuts.

Les articles 8 et 9 se liront désormais comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Rachetables par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales Rachetables émises dans de telle(s) classe (s), et ce conformément aux dispositions prévues au présent article 8. Dans les cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales Rachetables, ces annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique inverse (en partant de la classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales Rachetables, une telle classe donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette classe au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs des Parts Sociales Rachetables de la classe de Parts Sociales Rachetables rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale Rachetables de la classe détenue par eux et rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales Rachetables émises dans la classe de Parts Sociales Rachetables devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chaque classe de Parts Sociales Rachetables pertinente sera le Montant Disponible de la classe de Parts Sociales Rachetables pertinente au moment du rachat et de l'annulation de la classe de Parts Sociales Rachetables pertinente, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Rachetables de la classe de Parts Sociales Rachetables concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie en relation avec la classe de Parts Sociales Rachetables pertinente, le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales Rachetables (sous réserve des dispositions de l'article 21 des présents Statuts) (y compris les reports bénéficiaires), dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 21 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales Rachetables conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la classe de Parts Sociales Rachetables pertinente conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris, le cas échéant, les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts;

PR = les sommes mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance.

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la classe de Parts Sociales Rachetables concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la classe de Parts Sociales Rachetables ainsi rachetée."

" **Art. 9.** Tout montant de prime d'émission versé en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une ou des réserves de prime d'émission, non réservée(s) à une classe de Parts Sociales spécifique ou au détenteur de Parts Sociales au titre desquelles il a été payé. Cette ou ces réserves de prime d'émission sera (ou: seront) librement distribuable (s) par la Société."

Cinquième résolution

Les Associé décident de modifier l'article 20 (précédent article 18) des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la Société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé."

Sixième résolution

Les Associé décident d'insérer un nouvel article 21 dans les Statuts de la Société, et renuméroter les articles 21 et 22 (précédent articles 19 et 20) en article 22 et 23.

L'article 21 se lira désormais comme suit:

" **Art. 21.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 21.

Les détenteurs de Part Sociales Rachetables ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe B seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe B détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe C seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe C détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe D seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe E seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe E détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe F seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe F détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe G seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe G détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe H seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe H détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe I seront habilités à recevoir le reste des distributions de dividendes.

Dans le cas où une classe de Parts Sociales a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera affecté à la classe de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de classe I).

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux dispositions applicables de la Loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intermédiaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 21 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2014. LAC/2014/7007. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037299/545.

(140042215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

At Work 4U S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 185.171.

STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le dix mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société D.A.L. HOLDING S.A., SPF, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.995,

ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 2 mars 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de At Work 4U S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- le conseil économique;
- la coordination, la gestion et le support de projets;
- l'analyse, la transformation et l'optimisation des flux de métiers;
- la mise en valeur de propriétés intellectuelles.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites par la société D.A.L.HOLDING S.A., SPF, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.995.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Thierry HELLERS, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société à responsabilité limitée G.T. Experts Comptables S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.917.

- 3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2019.

- 4) Le siège social est fixé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 mars 2014. Relation: ECH/2014/466. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037300/191.

(140042509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

CMS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 279, route de Longwy, Parc Rischarde.
R.C.S. Luxembourg B 166.563.

L'an deux mille quatorze, le treize février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "CMS Invest S.A.", établie et ayant son siège social à L-5426 Greiveldange, 11, am Breil, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166563, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 292 du 3 février 2012,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gustavus Maria CLAESSEN, demeurant à B-4900 Spa, 34, avenue André Guillaume.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René MORIS, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 279, route de Longwy.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Greiveldange à L-1941 Luxembourg, 279, route de Longwy, Parc Rischarde;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts;
3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Greiveldange à L-1941 Luxembourg, 279, route de Longwy, Parc Rischarde, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. (premier alinéa). Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. CLAESSEN, M. GOERES, R. MORIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2014. LAC/2014/7730. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037425/57.

(140042798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

CNH Industrial Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.335.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2014

L'assemblée décide de réélire tous les administrateurs en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

1. M. Andrea Paulis, administrateur, demeurant professionnellement 6900 Veterans Boulevard, IL 60527 Burr Ridge, Etats-Unis;
2. M. Nigel Wood, administrateur, demeurant professionnellement Cranes Farm Road, SS14 3AD Basildon, Essex, Royaume-Uni;
3. M. Paul Hunter, administrateur, demeurant professionnellement Cranes Farm Road, SS14 3AD Basildon, Essex, Royaume-Uni;
4. M. Jacques Loesch, avocat, demeurant professionnellement 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
5. M. Tom Loesch, avocat, demeurant professionnellement 6D, route de Trèves, L-2633 Luxembourg.

L'assemblée décide de réélire Ernst & Young S.A., Luxembourg, comme réviseurs d'entreprises, pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 mars 2014

Le conseil nomme président M. Andrea Paulis, administrateur, pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CNH Europe Holding S.A.

Référence de publication: 2014037426/26.

(140042810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Bigfoot Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 176.247.

—
EXTRAIT

Monsieur Antoine MICHELAT, gérant unique de la Société, réside désormais Viale Massenzio Masia, 37, I- 22100 Como, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014037351/12.

(140042909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Lauralee, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.887.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014037645/11.

(140043086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.
